



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 août 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale Soixante-septième session

Points 122 a), b), c), d), e), f), g), h), i), j), k), l), n), o), p), q), r), s), t), u) et v) de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasienne

* A/67/150.



**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation internationale de la Francophonie**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Ligue des États arabes**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour la sécurité et la coopération
en Europe**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation des États américains**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de la coopération islamique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Forum des îles du Pacifique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
Organisation de Shanghai pour la coopération**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Communauté de développement de l'Afrique australe**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité
d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans plusieurs résolutions, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction de la participation active des organisations régionales et autres aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport est établi suite aux demandes les plus récentes formulées par l'Assemblée générale, qui a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur la suite donnée à ces résolutions à sa soixante-septième session.

Comme l'Assemblée générale l'a demandé à l'alinéa 1) du paragraphe 4 de l'annexe à sa résolution 58/316, le présent document est un rapport de synthèse sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres.

Le présent rapport couvre la période écoulée depuis la publication, le 20 septembre 2010, du rapport de synthèse le plus récent du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (A/65/382-S/2010/490).

Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Le présent rapport constitue également, en partie, une réponse à cette demande.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et autres	5
Union africaine	5
Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique	9
Association des nations de l'Asie du Sud-Est.	9
Organisation de coopération économique de la mer Noire	11
Communauté des Caraïbes	11
Organisation du Traité de sécurité collective	13
Communauté des pays de langue portugaise.	13
Conseil de l'Europe.	14
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	15
Organisation de coopération économique	16
Communauté économique eurasienne	16
Organisation internationale de la Francophonie	16
Ligue des États arabes	18
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.	19
Organisation des États américains	20
Organisation de la coopération islamique	21
Forum des îles du Pacifique	23
Organisation de Shanghai pour la coopération	24
Communauté de développement de l'Afrique australe	25
III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et coopérations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.	25

I. Introduction

1. La section II du présent rapport a été élaborée en application des résolutions les plus récentes dans lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'organisations régionales ou autres.

2. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Le présent rapport constitue également, en partie, une réponse à cette demande.

3. Les activités et réalisations décrites dans le présent rapport illustrent l'ampleur de la coopération instaurée entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires régionaux pour toute la gamme de ses mandats, allant du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de l'assistance humanitaire au développement et à la protection des droits de l'homme. Cette coopération montre dans la pratique comment les arrangements prévus au Chapitre VIII de la Charte peuvent être rendus opérationnels et aboutir à des résultats concrets. L'Organisation des Nations Unies demeure attachée à une coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales destinée à l'élaboration de solutions communes aux problèmes transnationaux de plus en plus complexes auxquels nous faisons face.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et autres

Union africaine

4. En 2010, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont lancé l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, qui se réunit deux fois par an. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été établi en 2010, renforçant le partenariat entre les deux organisations. Le Bureau, qui représente le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat de l'ONU sur le terrain, a collaboré étroitement avec l'Union africaine et l'a appuyée dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la planification opérationnelle et de la création de capacités à long terme, ainsi que dans plusieurs situations spécifiques concernant des pays et la région.

5. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont tenu leurs cinquième et sixième réunions de consultation conjointes en 2011 et 2012.

6. Par le biais du Département des affaires politiques, l'ONU a aidé l'Union africaine à développer son cadre de prévention des conflits sur le continent, qui vise à harmoniser les efforts de l'Union africaine avec ceux des communautés économiques régionales. Dans le contexte du programme décennal de création de capacités pour l'Union africaine, l'ONU soutient de développement de l'Initiative africaine de solidarité dans la mobilisation de ressources pour la reconstruction et le développement d'après conflit. L'ONU a également élaboré une stratégie régionale

destinée à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. L'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques régionales ont conduit conjointement des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix en Guinée-Bissau, au Madagascar et au Mali, et entre le Soudan et la République du Soudan du Sud, entre autres.

7. L'ONU et l'Union africaine entretiennent un partenariat stratégique important en Somalie en tant que garantes de la feuille de route pour l'achèvement de la transition, prévu pour août 2012. Les deux organisations ont mis au point ensemble le concept stratégique pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) au début de 2012, entériné par la suite par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Le Département des opérations de maintien de la paix a fourni un soutien logistique au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en vue d'aider sa Commission à planifier, déployer et gérer l'AMISOM, alors que le Département de l'appui aux missions a continué à apporter à l'AMISOM un soutien logistique par le biais du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

8. Le Département de l'appui aux missions a continué à participer au mécanisme tripartite avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine en vue de faciliter le déploiement de la Mission des Nations Unies au Darfour (MINUAD) et l'exécution de son mandat. Après l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour en 2011, le Département des opérations de maintien de la paix a collaboré étroitement avec l'Union africaine en vue de développer le cadre d'un règlement global et inclusif, qui a été soumis au Conseil de sécurité en 2012. Donnant suite à la résolution 2003 (2011) du Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et l'Union africaine ont procédé à un examen des composantes militaire, de police et d'appui à la mission de la MINUAD entre juillet 2011 et mars 2012.

9. Le Département des opérations de maintien de la paix fournit à l'Union africaine un soutien technique dans une série de domaines thématiques, y compris la réforme du secteur de sécurité; le désarmement, la mobilisation et la réinsertion; et la lutte antimines, coordonné par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le Département a également aidé l'Union africaine à élaborer la politique de réforme du secteur de sécurité et à exécuter une série de projets dans ce domaine. En 2012, le Département, le Bureau et la Banque mondiale ont lancé un programme d'une année destiné à renforcer la capacité l'Union africaine en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui sera complété par un programme de suivi de trois ans en cours d'élaboration.

10. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a continué à aider l'Union africaine dans ses efforts en faveur de la définition d'une stratégie africaine commune de contrôle des armes légères. Le Centre et l'Union africaine ont organisé une réunion d'experts en 2011 chargée d'élaborer cette stratégie. En 2012, le Centre et l'Union africaine ont tenu des consultations régionales concernant un futur traité relatif au commerce des armes. Le Centre a également fait une contribution à la réunion d'experts de l'Union africaine de 2012 sur la limitation des armements dans le Sahel.

11. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a renforcé plus avant sa coopération avec l'Union africaine, en particulier avec le Centre africain d'études et

de recherche sur le terrorisme. Le Centre a contribué aux ateliers organisés par la Direction sur l'interdiction de l'incitation au terrorisme et sur le renforcement du dialogue culturel dans le cadre de la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité. Il a participé régulièrement aux visites effectuées par la Direction dans les États Membres pour le compte du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (connu sous le nom de Comité contre le terrorisme). A l'issue de la mission d'évaluation des Nations Unies conduite au Sahel en 2011, la Direction et le Centre ont publié conjointement leurs conclusions concernant la sécurité et le contrôle des frontières.

12. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime soutient l'application du Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité (2007-2012) de l'Union africaine. L'Office fournit également une assistance en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de programmes sous-régionaux, en partenariat avec les communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, ainsi que de projets nationaux.

13. En 2010, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et l'Union africaine ont signé un mémorandum d'accord et ont adopté un plan d'action. Le Bureau aide l'Union africaine à appliquer les directives relatives à la protection des civils dans le contexte des opérations d'appui à la paix mandatées par l'Union africaine. Le Bureau a accueilli et appuyé des manifestations destinées à renforcer l'engagement et la visibilité des communautés des États Membres africains concernés. En 2011, le Bureau a appuyé la mise en place d'un mécanisme pour la mobilisation, l'allocation et le décaissement de ressources pour des crises sur le continent, déployé à l'occasion de la crise du Sahel de 2012.

14. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soutenu le processus ministériel de l'Union africaine dans le domaine de l'enregistrement des actes d'état civil et des statistiques de l'état civil, soulignant la nécessité d'assurer l'enregistrement des naissances des enfants réfugiés et de prévenir l'apatridie. Le HCR a contribué à la mise en place d'un programme de l'Union africaine pour la gestion des frontières, en particulier en ce qui concerne l'identification et la protection dans des flux panachés. Il a appuyé la campagne de l'Union africaine de 2009-2012 contre la traite des personnes, notamment dans l'Afrique de l'Ouest, la corne de l'Afrique et les sous-régions de l'Afrique de l'Est, et s'emploie à l'étendre à l'Afrique du Nord et du centre.

15. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le HCR ont conduit des activités de plaidoyer en faveur de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique de 2009 et de son application au niveau des pays.

16. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) soutient la mise en œuvre de la stratégie de l'Union africaine pour les droits de l'homme en Afrique. En 2011, il a organisé des activités de formation en matière d'établissement des faits et de surveillance des droits de l'homme à l'intention de membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. En 2012, il a organisé, dans le cadre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et du mécanisme spécial de la Commission africaine, une consultation qui a abouti à l'adoption d'une feuille de route destinée à renforcer leur coopération. Il a également organisé une réunion entre les présidents des organes conventionnels

chargés des droits de l'homme et des mécanismes régionaux et sous-régionaux chargés des droits de l'homme de l'Union africaine.

17. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer du matériel d'orientation et de formation en ce qui concerne l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans des domaines comme la formation du personnel des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui incluait des pays contributeurs de troupes. ONU-femmes a également collaboré avec la Commission dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la Stratégie des droits de l'homme pour l'Afrique et son plan d'action.

18. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appuyé l'élaboration de la Charte africaine des valeurs et principes du service public et de l'administration et la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur en 2012. Par ailleurs, le PNUD a aidé l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/57/304, annexe) à établir la Plate-forme africaine pour l'efficacité du développement, et à élaborer une position africaine commune en vue du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui a eu lieu en 2011.

19. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sert de secrétariat pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, y compris le processus africain de lutte contre les changements climatiques et la préparation de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2012. Donnant suite à une demande de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en 2012, le PNUE a aidé des pays africains à se préparer pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

20. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a collaboré avec la Commission africaine de l'énergie atomique pour l'organisation de la deuxième conférence régionale sur l'énergie et l'énergie nucléaire en Afrique en 2011.

21. L'Organisation internationale du travail (OIT) a appuyé la préparation du Forum africain de la jeunesse en 2011 et a suivi les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action d'Ouagadougou sur l'emploi et l'atténuation de la pauvreté. L'OIT a collaboré avec l'Union africaine pour une série d'activités relatives à l'emploi dans le contexte du Programme décennal de renforcement des capacités, y compris l'emploi des jeunes, la gouvernance du marché du travail et la protection sociale des travailleurs. L'OIT a également soutenu l'élaboration de la politique de l'Union africaine concernant le VIH/sida sur le lieu de travail, adoptée en 2011. L'OIT, l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement ont lancé une initiative conjointe en faveur de l'emploi des jeunes en Afrique, entérinée par les ministres du travail de l'Union africaine en 2011.

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a appuyé l'exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Elle a collaboré avec l'Union africaine pour le lancement et la mise en œuvre de l'initiative destinée à mettre fin aux crises de la sécheresse dans la corne de l'Afrique. Parmi les autres domaines de coopération entre la FAO et l'Union africaine, on peut citer la gestion intégrée des ressources naturelles, la

désertification et la dégradation environnementale, ainsi que le renforcement de la capacité institutionnelle dans le domaine de la lutte contre les pertes d'après récolte.

23. À la demande de la Commission de l'Union africaine, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rédigé un document de travail sur la mortalité infantile en 2010, adoptée par la suite par l'Union africaine en tant que document de politique générale. L'OMS a collaboré avec l'Union africaine dans le cadre de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, lancée en 2009. L'Union africaine, l'OMS et d'autres partenaires ont organisé une conférence commune des ministres des finances et de la santé en 2012 sur la durabilité et la responsabilité en matière de santé. En 2011, l'OMS et la Commission de l'Union africaine ont signé un nouveau mémorandum d'accord destiné à renforcer leur coopération.

24. En 2012, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Union africaine ont décidé de renforcer leur coopération en ce qui concerne leur participation mutuelle à des réunions de haut niveau; l'échange d'informations sur les principales publications et les perspectives régionales; et la création de capacités. La Commission de l'Union africaine a demandé au FMI de l'aider à élaborer un projet de statut et des annexes détaillées dans le contexte de la création du Fonds monétaire africain.

25. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU publie un magazine trimestriel intitulé *Afrique Renouveau*. Il a également collaboré avec l'Union africaine pour l'organisation des activités liées à l'observation de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

26. Aux fins de la commémoration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique a organisé un atelier en 2012. Elle a également organisé des réunions communes avec la Commission du droit international durant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

27. L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique a organisé une réunion d'experts juridiques sur le Statut de Rome de la Cour pénale internationale en 2011, à laquelle le Président de la Cour a fait une déclaration. Les questions examinées incluaient les conditions préalables à l'exercice de la juridiction; les accords bilatéraux d'immunité; et le principe de complémentarité.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

28. À l'occasion de la quatrième réunion au sommet Organisation des Nations Unies/Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), tenue à Bali (Indonésie), une déclaration commune sur partenariat global a été adoptée. La déclaration définit quatre principaux domaines de coopération : a) politique-

¹ Nations Unies, Série des traités, vol. 1833, No. 31363.

sécurité; b) économique; c) socioculturel; et d) secrétariat à secrétariat. En tant que premier pas vers la mise en œuvre de cette déclaration, un atelier ASEAN/ONU sur la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix a eu lieu en 2012, qui a identifié une série d'activités de suivi. En marge de cet atelier, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ont participé à un nouveau dialogue entre les secrétariats des deux organisations.

29. En 2010, le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU a organisé à Hanoï un atelier sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité par les États de l'Asie du Sud-Est. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a apporté un soutien de fond à un atelier et une visite d'étude de l'ASEAN sur le contrôle des armes légères illicites et des munitions non explosées, organisés à Phnom Penh en 2012.

30. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a collaboré étroitement avec le Centre de coordination de l'assistance humanitaire de l'ASEAN en vue de répondre aux crises dans la région et de renforcer la capacité de l'ASEAN à gérer des catastrophes. Le Bureau a joué un rôle de coordination de premier plan dans l'élaboration et l'application du plan d'action stratégique commun ASEAN/ONU.

31. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fourni un soutien technique pour la mise en place de la Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme et de la Commission de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants. À la demande de la Commission intergouvernementale, le PNUD a aidé à identifier des experts susceptibles de participer au séminaire de l'ASEAN sur les droits de l'homme et de donner des conseils et partager des données d'expérience en ce qui concerne l'élaboration d'instruments régionaux relatifs aux droits de l'homme.

32. ONU-Femmes a aidé à renforcer la capacité des mécanismes de l'ASEAN chargés de l'application des instruments relatifs à l'égalité des sexes et à la non discrimination dans le but d'intégrer les principes de l'égalité des sexes dans tous les mécanismes de l'ASEAN.

33. La déclaration conjointe de 2011 sur le partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU se réfère à la « relation étroite » avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, entre autres en sa qualité de convocateur du mécanisme régional de coordination pour l'Asie et le Pacifique. La relation met l'accent en particulier sur publication en 2002 de *Striving Together : ASEAN and the UN*², qui fait le bilan des progrès accomplis par l'ASEAN dans les domaines de l'intégration régionale et du soutien apporté par l'ONU.

34. L'OIT a collaboré avec l'ASEAN dans le cadre du programme de travail des ministres du travail de l'ASEAN pour la période 2010-2011. Elle a renforcé sa coopération avec l'ASEAN dans plusieurs domaines thématiques, tels que les normes internationales du travail, la protection sociale et le développement des compétences grâce à la fourniture d'un soutien technique et d'un soutien pour l'exécution de projets.

² Publication de l'Organisation des Nations Unies, No. de vente E.09.II.F.3.

Organisation de coopération économique de la mer Noire

35. Des contacts de haut niveau ont eu lieu régulièrement entre le Secrétariat international permanent de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) et le Secrétariat de l'ONU. Un domaine de coopération spécifique réside dans un programme de projets aux aspects multiples lancé par initiative Impact universitaire avec le réseau des universités de la mer Noire, créé par Organisation de coopération économique de la mer Noire, qui a abouti à leur collaboration dans l'organisation d'un séminaire sur l'éducation et la durabilité tenu à Constanta (Roumanie) en 2011.

Communauté des Caraïbes

36. La sixième réunion générale entre représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du système des Nations Unies a eu lieu en 2011, coprésidée par le Département des affaires politiques et la Direction de la CARICOM pour les relations extraordinaires et communautaires. Les participants à la réunion ont reconnu que le Cadre stratégique régional adopté à la cinquième réunion générale en 2009 avait démontré la nécessité d'une approche plus cohérente des Nations Unies à la coopération dans les Caraïbes. Ils ont également souligné qu'il fallait renforcer la coopération technique des Nations Unies dans les Caraïbes grâce à un mécanisme à même d'établir des priorités en matière de programmes et de financement. À l'issue de consultations, le Groupe de développement régional des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été chargé de coordonner l'aide programmatique de l'ONU dans la région.

37. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a commencé à collaborer étroitement avec l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM. L'Organisme a participé aux activités du Centre régional relatives à la destruction d'armements dans la sous-région et a assisté à une série de séminaires organisés par le Centre régional en 2011 et 2012.

38. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CARICOM ont collaboré pour l'élaboration du plan d'action de la CARICOM pour le développement social et la prévention du crime 2009-2013, qui a été entériné en 2011. Les deux dernières années, la CARICOM a participé aux activités de lutte contre le terrorisme et de création de capacités que l'Office a conduites dans la région. L'Office a également apporté un soutien pour l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans les pays des Caraïbes.

39. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore étroitement avec l'Agence caribéenne pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, entre autres pour l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes pour les secours d'urgence. En 2011 et 2012, on a tenu plusieurs réunions pour familiariser les autorités nationales et les organismes régionaux avec les structures de coordination, de financement et de gestion de l'information de la communauté internationale.

40. ONU-Femmes collabore avec la CARICOM pour une série d'activités relatives à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et soutient les associations de femmes particulièrement vulnérables à la discrimination et à

l'exclusion. En 2011, ONU-Femmes a fourni des ressources financières et techniques à la CARICOM pour le lancement d'une campagne publique contre la violence à l'égard des femmes. Avec le soutien d'ONU-Femmes, l'avocat public de la CARICOM pour la justice pour les femmes a rédigé un rapport thématique destiné à orienter les politiques nationales dans le domaine de la jeunesse, de l'égalité des sexes et de la violence.

41. ONU-Femmes, l'OIT, l'OMS et d'autres entités des Nations Unies collaborent avec la CARICOM dans la mise en œuvre du Partenariat pancaribéen de lutte contre le VIH/sida.

42. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a collaboré avec le Centre de la CARICOM sur les changements climatiques pour formuler des recommandations concernant des politiques d'adaptation et d'atténuation basées sur l'évaluation économique de l'impact des changements climatiques dans les Caraïbes. Dans le domaine des statistiques, la CEPALC a travaillé avec la Banque de développement des Caraïbes pour accueillir une réunion de groupes d'experts sur le stockage de données. La CEPALC et la CARICOM soutiennent ensemble la participation de tous les pays des Caraïbes au Programme de comparaison internationale.

43. En 2011, le PNUD a assisté la CARICOM dans le domaine de la sécurité des citoyens et a aidé ses États membres à renforcer leur aptitude à combattre la criminalité et à assurer la sécurité par la mise en place d'un mécanisme de surveillance au niveau régional et national. En 2011, le PNUD a également appuyé la revitalisation de l'assemblée des parlementaires de la CARICOM.

44. Le PNUE collabore étroitement avec la CARICOM à l'appui du Conseil du commerce et du développement économique. Il travaille également avec le groupe du développement durable du secrétariat de la CARICOM en vue de renforcer sa capacité à appliquer les accords environnementaux multilatéraux dans des domaines comme la dégradation des terres, l'économie verte, les ressources en eau, la biosécurité, le développement durable et la gestion intégrée de la mer des Caraïbes.

45. L'OIT a aidé la CARICOM à conduire des enquêtes sur la main-d'œuvre dans ses États membres et à les améliorer. Dans le cadre d'une initiative conjointe de l'OIT et de la CEPALC, un programme de formation à l'intention des bureaux nationaux de statistiques a été organisé en 2010.

46. La FAO a appuyé la CARICOM dans l'élaboration et l'exécution du programme régional de sécurité alimentaire. En 2012, elle a collaboré avec la CARICOM dans la convocation d'un atelier régional sur l'élaboration de plans de gestion des risques de catastrophe sous forme d'inondations, d'ouragans et de sécheresse dans le secteur agricole. En 2011, on a approuvé un projet d'établissement d'un système d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la sous-région de la CARICOM. La FAO a également aidé l'institut caribéen de météorologie et d'hydrologie à améliorer le réseau de surveillance de la sécheresse et de la précipitation.

47. L'OMS travaille en coordination étroite avec la CARICOM dans le cadre de la stratégie sous-régionale de coopération pour les Caraïbes de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'OMS pour la période 2010-2015. La coopération technique fournie par l'OMS à la CARICOM met l'accent sur l'établissement d'une agence de santé publique dans les Caraïbes; la coopération dans le domaine des

interventions en cas de catastrophe; le renforcement des systèmes d'information sanitaire; l'application des règlements sanitaires internationaux et l'adoption d'une politique pharmaceutique pour les Caraïbes.

48. En 2011, le Centre international du commerce a organisé un dialogue de haut niveau avec des fonctionnaires de la CARICOM sur le rôle qu'il pourrait jouer en aidant les États des Caraïbes à répondre à leurs besoins en ce qui concerne les stratégies d'exportation de services et l'accord de partenariat économique signé avec l'Union européenne.

Organisation du Traité de sécurité collective

49. En 2011, le Secrétaire général a rendu visite au secrétariat de l'Organisation du Traité de sécurité collective à Moscou et a discuté des moyens de promouvoir plus avant la coopération entre les deux organisations. Donnant suite à cette visite, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ont organisé une mission d'experts au secrétariat de cette Organisation consacrée à l'examen d'activités spécifiques dans des domaines d'intérêt mutuel, conduites entre autres par le biais du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

50. En vue de renforcer plus avant le partenariat dans le domaine du maintien de la paix, le secrétariat de l'Organisation du Traité de sécurité collective a proposé la signature d'un mémorandum d'accord avec le Département des opérations de maintien de la paix, qui devrait avoir lieu avant la fin de 2012.

51. En 2012, l'Organisation du Traité de sécurité collective a pris part à la visite du Comité contre le terrorisme au Kirghizistan, conduite par la Direction exécutive du Comité. La visite avait pour but d'examiner les progrès accomplis par le Kirghizistan dans la mise en œuvre des résolutions 373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité et d'identifier les lacunes et les besoins en matière d'assistance technique.

52. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation du Traité de sécurité collective se sont employés à développer leur coopération, en particulier dans le contexte du programme régional de l'Office pour l'Afghanistan et les pays voisins.

Communauté des pays de langue portugaise

53. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a établi un partenariat avec la Communauté des pays de langue portugaise en vue de soutenir les efforts de ce pays en faveur de la réforme de son secteur de sécurité. À la suite du coup d'état d'avril 2012, l'ONU et la Communauté des pays de langue portugaise ont collaboré avec d'autres parties prenantes régionales et internationales pour renforcer la coordination des efforts internationaux en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

54. Depuis 2010, la Communauté des pays de langue portugaise est la principale plate-forme pour les activités du Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT dans les pays de langue portugaise en Afrique et au Timor-

Leste. La participation de la Communauté à ce programme a assuré une plus grande cohérence des mécanismes de dialogue social et leur renforcement. En 2011, les ministres du travail et des affaires sociales des huit pays de la Communauté ont adopté une résolution sur la prévention et l'élimination de l'exploitation du travail des enfants, qui appelle l'adoption de plans nationaux d'action et d'activités de création de capacités.

55. Les dernières années, la FAO n'a cessé de renforcer son assistance à la Communauté des pays de langue portugaise grâce à des accords de coopération, en particulier dans le domaine des régimes fonciers et de la gestion des terres. Deux programmes de coopération technique et un programme de coopération avec un gouvernement ont été achevés.

56. L'OMS et la Communauté collaborent dans le cadre du réseau ePORTUGUÊS, une plate-forme pour le renforcement de la coopération entre les pays de langue portugaise, notamment dans les domaines de l'information sanitaire et de la création de capacités chez le personnel sanitaire. Une bibliothèque sanitaire virtuelle a été développée pour tous les huit pays de langue portugaise.

Conseil de l'Europe

57. En novembre 2010, le Secrétaire général a rendu visite au Conseil de l'Europe à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme.

58. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme entretient des relations de travail étroites avec le Conseil de l'Europe, notamment par le biais du Comité d'experts sur le terrorisme et du Comité d'experts chargée d'évaluer les mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Les deux entités se joignent irrégulièrement à la Direction exécutive lors de ses visites aux États Membres au nom du Comité contre le terrorisme pour surveiller l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Le Conseil de l'Europe a également collaboré étroitement avec la Direction exécutive en vue de développer un projet pluriannuel « Traduire les terroristes en justice », qui vise à renforcer les capacités des États membres en matière d'enquêtes et de poursuites. En 2011, le Conseil de l'Europe et la Direction exécutive ont également organisé une réunion extraordinaire du Comité contre le terrorisme avec des organisations internationales et régionales consacrée à l'examen de moyens de contribuer à la lutte mondiale contre le terrorisme.

59. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a participé à la 22^e réunion du Comité d'experts sur le terrorisme en 2012 en vue de promouvoir un échange de vues sur la question des droits de l'homme et du terrorisme. L'Office a également pris part à la première réunion du groupe de travail du Conseil de l'Europe chargé d'élaborer un cadre pour la réduction de l'offre mondiale de drogues, tenue en 2011, et a apporté des contributions majeures au projet de proposition adoptée à la réunion. L'Office communique régulièrement avec le Groupe d'États contre la corruption.

60. Le HCR a fourni une assistance technique pour l'élaboration de la recommandation CM/Rec(2011)13 sur la mobilité, les migrations et l'accès aux soins de santé adoptée par le Comité des ministres en 2011, et de la résolution de

l'assemblée parlementaire sur « Les vies perdues en Méditerranée : qui est responsable ? ». Le HCR a également organisé un programme de formation conjoint avec le Conseil de l'Europe sur des questions comme la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile conformément à la législation sur les réfugiés et à la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, le HCR continue à comparaître, en tant que tiers, devant la Cour européenne des droits de l'homme.

61. En 2011, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Conseil de l'Europe ont tenu leur cinquième réunion de coordination, qui visait à renforcer leur coopération et à encourager le partage des pratiques optimales, de manière à rendre leurs activités relatives aux droits de l'homme plus efficaces.

62. ONU-Femmes a apporté une contribution technique à l'élaboration de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique adoptée en 2011. À la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, tenue au Siège de l'ONU en février et mars 2012, les deux organisations ont convenu de promouvoir ensemble cette Convention.

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

63. En 2011, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a été créé à Libreville (Gabon). Il est chargé d'aider la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à régler les problèmes posés par la paix et la sécurité dans la région, entre autres en fournissant de bons offices au nom du Secrétaire général et en renforçant la coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires.

64. En vue de renforcer leur partenariat, l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont signé un accord-cadre de coopération en 2012. Le document définit les domaines prioritaires du partenariat, tels que la gouvernance politique, l'appui à la médiation, la lutte contre la prolifération des armes légères et le renforcement de la capacité institutionnelle. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a également été désigné comme centre de coordination de la lutte des Nations Unies contre l'Armée de résistance du Seigneur.

65. En 2011, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a prié le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de soutenir l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Le Centre a également fourni une assistance dans des domaines comme l'harmonisation des lois nationales et l'établissement d'un programme et d'un manuel de formation à l'intention des forces de sécurité et des commissions nationales chargées du contrôle des armes légères.

66. Le Centre du commerce international continue à soutenir l'exécution du programme panafricain de coopération concernant le développement et la promotion du commerce en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Le programme a appuyé la création, en 2011, d'un organisme faîtière régional chargé de défendre les intérêts du secteur privé dans le contexte du

programme d'intégration régionale de la Communauté, du dialogue secteur public-secteur privé et du commerce, y compris pour les réseaux de femmes d'affaires.

Organisation de coopération économique

67. En 2011, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation de coopération économique (OCE) ont organisé une série de manifestations, dont les plus importantes étaient consacrées à la lutte contre la corruption et le trafic des drogues. Une réunion chargée de préparer un rapport d'évaluation de la menace régionale posée par la criminalité organisée et le terrorisme est prévue pour 2012.

68. Le PNUE a aidé à élaborer l'avant-projet d'un programme régional de mise en œuvre du plan d'action sur la coopération environnementale et le réchauffement de la planète entre les États membres de l'Organisation de coopération économique, qui a été adopté à une réunion des ministres de l'environnement de l'OCE tenue en 2011.

69. En 2010, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a signé un mémorandum d'accord avec l'OCE et la Banque Islamique de développement destiné à renforcer leur coopération. Des ateliers de création de capacités ont été organisés en commun pour faciliter l'accession de l'OCE aux accords de l'ONU en matière de transport. L'OCE a contribué au projet de liaison de transports Europe-Asie de la CEE, ainsi qu'aux travaux du Comité des transports intérieurs et du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports.

70. La FAO a aidé l'OCE à élaborer et exécuter le programme régional de sécurité alimentaire. En 2010, le Conseil des ministres de l'OCE a approuvé la création d'une série d'organes et institutions affiliés à l'OCE pour faciliter l'exécution de ce programme.

Communauté économique eurasienne

71. La Communauté économique eurasienne continue à prendre une part active aux travaux du Groupe de travail sur les ressources en eau et en énergie créé par la Commission économique pour l'Europe dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays de l'Asie centrale.

72. L'OMS travaille avec la Fédération de Russie sur un mémorandum d'accord prévoyant la fourniture d'un appui conjoint au pays de la Communauté économique eurasienne. Les domaines prioritaires envisagés pour la coopération sont le développement et la création de capacités dans les services de santé; la lutte contre les maladies épidémiques et autres; la santé maternelle et infantile; l'établissement de normes internationales; et la participation de la société civile.

Organisation internationale de la Francophonie

73. La coopération entre le système des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) continue dans divers domaines, tels que l'égalité des sexes; l'alerte rapide; la prévention des crises et des conflits; la

consolidation de la paix; les droits de l'homme et la primauté du droit; la création de capacités chez les médias; l'assistance électorale; le multilinguisme et la diversité culturelle; le développement durable; et la lutte contre le VIH/sida.

74. L'ONU et l'OIF ont coordonné leurs bons offices et leurs efforts de médiation à l'appui des processus nationaux dans plusieurs pays, y compris la Guinée, la République Centrafricaine et le Tchad. En République Centrafricaine, le Médiateur et Envoyé spécial de l'OIF a travaillé en consultation étroite avec le Représentant spécial du Secrétaire général. Le Département des affaires politiques a également collaboré, par le biais du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, avec l'OIF pour l'organisation d'une série de manifestations régionales, notamment de conférences de haut niveau sur les élections, la stabilité, l'impunité, la justice et les droits de l'homme en 2011, ainsi que d'un forum sur les médias, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest en 2012.

75. L'ONU et l'OIF ont également collaboré dans le domaine de l'assistance électorale, notamment au Bénin, au Burkina Faso et en Guinée. Au Bénin, la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et l'OIF ont coordonné leurs efforts en faveur de l'évaluation des besoins électoraux et de la fourniture d'une assistance pour le développement d'un nouveau registre électoral. En Guinée, la Division électorale et l'OIC ont tenu des consultations régulières en vue d'apporter un appui coordonné au processus électoral du pays.

76. Dans le domaine du maintien de la paix, le Département des opérations de maintien de la paix et l'OIF continuent leur coopération aux fins d'une meilleure utilisation des capacités francophones. À cet égard, le Département a conduit plusieurs activités de plaidoyer et de sensibilisation dans les centres de formation aux opérations de maintien de la paix de pays francophones. En outre, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a organisé un séminaire sur les négociations relatives à un traité sur le commerce des armes en février 2012 qui ciblait des experts francophones du maintien de la paix.

77. En 2011, l'OIF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont renouvelé la feuille de route qui oriente leur coopération dans trois domaines : l'appui aux mécanismes et instruments relatifs aux droits de l'homme; l'intégration d'une démarche axée sur les droits dans la prévention et le règlement des conflits et le maintien de la paix; et la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination sous tous ses aspects.

78. En 2012, ONU-Femmes et l'OIF ont signé un accord-cadre pour la coopération dans des pays francophones, l'accent étant mis sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sa prévention.

79. En 2012, le PNUE a participé à Lyon à un forum de l'OIF qui visait à élaborer une stratégie pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le principal résultat de la réunion était un document intitulé « Appel du Forum de Lyon » qui fournit aux négociateurs francophones des éléments clefs pour répondre au document final de la Conférence.

80. Dans le contexte du cycle de planification quadriennal de l'OIF, celle-ci et le Centre du commerce international ont cofinancé un projet sur le développement du commerce intra- et interrégional entre les pays de la région du Mékong et de l'Afrique de l'Ouest francophone.

81. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'OIF ont signé un mémorandum d'accord en 2012 qui crée un cadre pour la coopération entre les deux organisations, y compris en ce qui concerne la création de capacités, la créativité culturelle et l'innovation.

Ligue des États arabes

82. L'ONU et la Ligue des États arabes ont renforcé leur coopération à la suite des changements survenus dans la région depuis la fin de 2010. La dernière réunion générale sur la coopération, tenue entre les organisations en 2012, a donné l'occasion d'évaluer la situation politique et des projets communs et de tracer ensemble la voie de l'avenir. Les résultats des efforts conjoints ont été reflétés dans un tableau novateur les activités à conduire dans le cadre de la coopération ONU-Ligue des États arabes. En outre, en 2012, le Secrétaire général a assisté au sommet de la Ligue tenu à Bagdad.

83. En 2011, l'ONU, la Ligue des États arabes et d'autres organisations ont collaboré dans le règlement de la crise libyenne. Les appels lancés par la Ligue en faveur de l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye ont joué un rôle clé dans l'adoption de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité. La collaboration entre les deux organisations concernant la crise syrienne visait surtout à faire cesser la violence et à faciliter une transition politique gérée par des Syriens. Agissant en application de la résolution 66/253 de l'Assemblée générale, les secrétaires généraux des deux organisations ont nommé l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, comme Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie.

84. L'ONU et la Ligue des États arabes figurent parmi les principaux garants internationaux de la feuille de route pour l'achèvement de la transition en Somalie. La Ligue s'est également engagée à collaborer étroitement avec l'ONU dans l'identification et la réalisation de projets de relèvement rapide et de développement au Darfour qui peuvent contribuer au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

85. En 2012, un atelier régional a eu lieu au siège de la Ligue des États arabes sur la coopération dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (voir la résolution 60/288 de l'Assemblée générale) et des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte antiterroriste, avec des contributions de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

86. Dans le cadre du programme régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour les États arabes, des projets conjoints sont développés avec la Ligue en vue de promouvoir la lutte contre la drogue et la prévention du crime et du terrorisme dans la région, tels que l'Initiative arabe de lutte contre la traite des êtres humains. En 2012, l'Office et la Ligue ont organisé des ateliers sous-régionaux sur la lutte antiterroriste qui mettaient l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte antiterroriste, ainsi que sur la création d'un réseau arabe de coopération judiciaire.

87. Le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires et la Ligue des États arabes ont signé un mémorandum d'accord en 2010 destiné à renforcer leur

partenariat. Le Bureau a organisé des activités de formation à l'intention de la Ligue dans des domaines qui comprennent la réduction des risques de catastrophe et a aidé à organiser des manifestations humanitaires, telles que la réunion sectorielle ONU-Ligue des États arabes sur l'aide humanitaire tenue en 2012.

88. HCR a aidé la Ligue les États arabes à mettre au jour la Convention arabe sur la réglementation du statut des réfugiés dans les pays arabes. Les deux organisations ont également tenu des réunions et ateliers de formation sur des questions relatives aux réfugiés et aux migrations.

89. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en 2012 pour discuter de la coopération entre les deux entités. Le Haut-Commissariat a participé, en qualité d'observateur, à la trente-troisième session de la Commission arabe permanente des droits de l'homme tenue en 2012, à laquelle il a été décidé de convoquer une réunion régionale d'experts sur la promotion des instruments arabes relatifs aux droits de l'homme en coopération avec le Haut-Commissariat.

90. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le PNUE et la Ligue les États arabes ont aidé conjointement les États membres de la Ligue à préparer la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La CESAO et la Ligue ont également collaboré sur d'autres projets, y compris en ce qui concerne l'établissement d'un groupe consultatif multipartite sur la gouvernance de l'Internet dans la région.

91. Le PNUD aide la Ligue les États arabes à mettre à jour la base arabe de données socioéconomiques, qui sera utilisée principalement pour le suivi des résultats du développement. Le PNUD a également participé à des activités de formation à l'intention des organismes électoraux des États membres de la Ligue.

92. Le Centre du commerce international fait partie d'un projet interorganisations Aide pour le commerce pour les États arabes, développé sous la direction de la Ligue des États arabes et destiné à renforcer leurs capacités en matière de commerce.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

93. À la réunion ministérielle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tenue à Vilnius en 2011, le Secrétaire général de l'OSCE et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'ONU ont coprésidé une réunion avec des organisations régionales sur le Printemps arabe. Le Président en exercice de l'OSCE s'est adressé au Conseil de sécurité en 2012 pour l'informer des priorités pour l'année à venir, et peu après, les secrétaires généraux des deux organisations se sont rencontrés à Vienne. Toujours en 2012, l'ONU et l'OSCE ont organisé, en collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique, une manifestation réunissant de hauts représentants d'organisations régionales et internationales aux fins de consultations sur l'élaboration de directives visant à rendre la médiation plus efficace, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 65/283.

94. La réunion annuelle de fonctionnaires de l'ONU et de l'OSCE tenue en 2011 a été consacrée principalement aux événements du Printemps arabe ainsi qu'au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, alors que la réunion de 2012 mettait l'accent

sur la situation dans certains pays de l'Europe du Sud-Est, ainsi que sur des perspectives régionales, en particulier le Caucase du Sud et les Balkans occidentaux. Les possibilités de coopération plus étroite ont également été examinées à l'occasion de ces deux réunions, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits et la médiation.

95. L'ONU et l'OSCE ont continué à collaborer étroitement en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale. La coopération entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et l'OSCE, qui visait à encourager l'émergence d'un accord politique dans le cadre de la préparation des élections présidentielles et parlementaires de 2012 en Serbie, a permis à l'OSCE de faciliter le vote au Kosovo.

96. En Afghanistan, l'ONU entretient un dialogue régulier avec l'OSCE, en particulier en ce qui concerne le soutien électoral, la lutte contre la drogue et la primauté du droit. En 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont été invités à participer à la réunion du Comité de sécurité de l'OSCE sur l'Afghanistan.

97. En 2011, le Bureau des affaires de désarmement a organisé, en collaboration avec l'OSCE, un atelier sur l'application de la résolution 1540 (2004 du Conseil de sécurité dans les États de l'Asie centrale. En vue de renforcer la coopération technique pour l'application de cette résolution, l'ONU et l'OSCE ont signé en 2011 un mémorandum d'accord sur l'exécution conjointe de projets concernant la non-prolifération des armes de destruction massive.

98. En 2011 et 2012, l'OSCE a participé à une série d'ateliers régionaux organisés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et consacrés à l'application des recommandations formulées par les organes de l'ONU chargés des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat et l'OSCE se sont également réunis pour examiner la situation des droits de l'homme dans des États particuliers et pour étudier les moyens d'échanger des informations et de conduire des actions conjointes.

Organisation des États américains

99. Le Département des affaires politiques et le secrétariat de l'Organisation des États américains (OEA) ont continué à organiser des dialogues, dont trois ont eu lieu entre 2009 et 2012. En 2011, le Département et l'OEA ont convenu d'un partenariat d'une année destiné à renforcer la capacité institutionnelle des deux organisations en matière de médiation et de dialogue. On s'attend à ce que le partenariat soit prorogé pour une année additionnelle en 2012.

100. L'ONU et l'OEA sont membres de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée des questions électorales en Haïti et ont collaboré étroitement pour la fourniture d'une assistance à l'occasion des élections législatives et présidentielles de 2010 et 2011. L'OEA a également aidé directement le Gouvernement haïtien en ce qui concerne l'enregistrement des faits de l'état civil.

101. En 2011, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Commission interaméricaine des droits de l'homme ont organisé une réunion de coordination et des consultations régionales sur la prévention de la torture. Le Haut-Commissariat,

la Commission interaméricaine et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont élaboré des rapports sur la sécurité des citoyens et la justice juvénile, formulant des recommandations sur l'amélioration des institutions, de la législation et des programmes dans la région. Le Haut-Commissariat a également facilité la coopération entre le Conseil des droits de l'homme dans le domaine de ses procédures spéciales et les rapporteurs de la Commission interaméricaine, notamment sur des questions relatives à la liberté d'expression, la torture et les droits des peuples autochtones.

102. Le PNUE collabore avec l'OEA pour l'exécution de trois grands projets : l'utilisation durable du Rio Bravo; la gestion durable des ressources en eau du bassin de La Plata; et la gestion durable des forêts de l'écosystème du Gran Chaco Americano.

103. Le Bureau des affaires de désarmement a collaboré avec le secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme dans les domaines de la création de capacités et de l'assistance technique dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En tant que premier pas vers l'application de leur mémorandum d'accord de 2011, le Bureau et l'OEA ont convenu de partager les informations présentées par des États qui soumettent des rapports au titre du Registre des armes classiques de l'ONU et de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques.

104. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes collabore avec l'OEA dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères dans la région. À la demande de l'OEA, le Centre régional a fait des études comparatives des législations nationales en 2011 et, en 2012, a procédé à une évaluation de la mesure dans laquelle les obligations prévues dans la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes sont incorporées dans les règlements nationaux.

105. Tout au long des années 2010 et 2011, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a participé, en qualité de membre à part entière, au groupe de travail conjoint présidé par l'OEA qui est chargé de soutenir le processus du Sommet des Amériques, y compris la préparation du sixième Sommet tenu à Carthagène (Colombie). La CEPALC a également contribué au groupe de travail de l'OEA sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées, à mesure qu'il avance vers l'élaboration d'une convention interaméricaine. La CEPALC, l'OEA et la Banque interaméricaine de développement ont collaboré à la quatrième réunion ministérielle Pathways to Prosperity in the Americas, destinée à encourager la coopération et de promouvoir la compétitivité, la croissance économique et un développement social partagé dans les Amériques.

Organisation de la coopération islamique

106. En 2012, le Secrétaire général a visité, pour la première fois, le siège de l'Organisation de la coopération islamique (OIC). Une réunion générale sur la coopération entre l'ONU et l'OIC a eu lieu à Genève en 2012. Les deux organisations ont déclaré leur ferme volonté de renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt commun, tels que la prévention des conflits et la médiation, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et les réfugiés, la lutte antiterroriste et le

dialogue interculturel. Cet esprit de coopération renforcée s'est manifesté dans la réalisation d'un accord sur une série des activités à conduire pendant la prochaine période biennale dans le cadre de la coopération ONU-OIC.

107. L'ONU a collaboré étroitement avec l'OIC en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité en Somalie, en Afghanistan et au Soudan/Darfour. L'OIC a ouvert des bureaux à Kaboul et à Mogadishu en 2011. En Afghanistan, elle a eu des discussions avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan en vue de soutenir le processus de réconciliation entre Afghans. L'ONU et l'OIC ont travaillé ensemble pour faciliter des négociations entre les mouvements armés du Darfour et le Gouvernement soudanais.

108. En 2012, l'ONU et l'OIC ont convenu d'un programme de partenariat d'une année qui vise à renforcer leur coopération et l'échange de données d'expérience dans le domaine de la médiation et à renforcer la capacité opérationnelle de l'OIC en matière de médiation grâce à l'établissement d'un groupe à cet effet.

109. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'OIC ont examiné des domaines de coopération possible dans le contexte de la résolution 1963 (2010) du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne l'adoption de stratégies antiterroristes nationales. À l'occasion de la dernière réunion générale de l'ONU et de l'OIC en 2012, la Direction exécutive et l'OIC ont convenu d'organiser en 2013 une manifestation consacrée à la résolution 1624 (2005) du Conseil. La Direction a également accepté de faciliter la coopération entre l'OIC et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme nouvellement créé.

110. Un mémorandum d'accord et un plan d'action ont été signés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'OIC en 2011. En 2010, on a lancé une plate-forme effective de partage de l'information et de partenariat destiné à encourager le dialogue régional entre organisations non gouvernementales et intergouvernementales et l'OIC. Cette initiative a également conduit le Bureau à ouvrir un bureau de liaison pour le Golfe en 2011. Au niveau opérationnel, le Bureau et l'OIC ont collaboré étroitement en Somalie et aux Philippines et, plus récemment, en Syrie, où l'ONU et l'OIC ont procédé à une évaluation conjointe des besoins humanitaires.

111. En 2011 et 2012, le HCR et l'OIC ont collaboré étroitement pour la convocation de la conférence ministérielle internationale de l'OIC sur les réfugiés dans le monde musulman (11 et 12 mai 2012), la première conférence de l'OIC consacrée à cette question. La déclaration d'Ashgabat adoptée à l'issue de cette conférence engage les États membres à apporter à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient un soutien financier et politique.

112. En 2012, à la suite d'une demande de l'OIC, le HCR a organisé une visite à Genève des membres de la Commission indépendante permanente des droits de l'homme de l'OIC récemment créée. La visite avait pour objet d'illustrer le fonctionnement des mécanismes pertinents des droits de l'homme et d'examiner les moyens de renforcer la coopération entre les deux organisations.

113. En 2011 et 2012, la CESAO a collaboré étroitement avec plusieurs organismes de l'OIC pour des activités destinées à renforcer les capacités et à exécuter une série de projets énergétiques, ainsi qu'à fournir un appui technique à l'OIC en préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

114. En 2011-2012, le PNUE a consacré sa coopération avec l'OCI principalement à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il a fourni un soutien technique à la deuxième réunion du bureau exécutif islamique pour l'environnement tenue en mars 2012, à laquelle un projet de déclaration islamique sur le développement durable a été approuvé.

115. L'OMS a collaboré étroitement avec l'OCI dans les efforts en faveur de l'élimination de la poliomyélite dans la région, grâce à la mobilisation de ressources pour le financement de campagnes, la recherche d'un soutien de la part des dirigeants religieux pour les campagnes d'immunisation et le renforcement des engagements politiques.

116. Le Centre du commerce international a été associé étroitement aux consultations sur la feuille de route de l'OCI concernant la promotion du commerce entre ses membres et son application.

Forum des îles du Pacifique

117. En 2011, le Secrétaire général a participé, pour la première fois, à la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique tenue à Auckland (Nouvelle-Zélande). Dans une déclaration conjointe adoptée à la réunion, le Secrétaire général et les dirigeants du Forum ont souligné l'importance d'une croissance économique durable pour la réalisation des objectifs du Millénaire dans le Pacifique; ont mis en relief les problèmes environnementaux les plus importants de la région; ont reconnu le rôle joué par l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale et la contribution du Forum à cet égard; et ont noté la valeur de la coopération renforcée entre les deux organisations.

118. En 2011, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a organisé un atelier dans la région du Pacifique sur la prévention de l'utilisation abusive des organisations charitables et à but non lucratif pour le financement du terrorisme. En 2012, elle a organisé un atelier sous-régional à l'intention des États du Forum sur le transfert physique à travers les frontières de fonds en espèces et sous forme d'effets négociables au porteur.

119. La FAO envisage d'organiser en 2012 une table ronde avec les pays du Forum des îles du Pacifique destinée à faire mieux comprendre l'impact des principaux accords commerciaux sur la région. La FAO continue à collaborer avec le Forum sur toute une gamme de questions, y compris la protection phytosanitaire, la santé et la production animales et l'éducation agricole.

120. La coopération entre l'OIT et le Forum des îles du Pacifique met l'accent sur les programmes de formation et de consultation, tels que la stratégie pour l'emploi des jeunes du Pacifique; le programme sur le travail décent et les personnes handicapées; et le programme sur la lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail.

121. Le PNUD et le Forum ont collaboré étroitement dans la préparation du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, en quelle occasion les deux organisations ont coordonné les prescriptions de politique à donner aux États membres aux fins de l'élaboration des positions régionales et nationales.

122. À l'heure actuelle, le PNUE exécute une série de projets environnementaux dans les îles du Pacifique qui portent, entre autres, sur l'utilisation durable et

intégrée des ressources en eau et la gestion des eaux usées dans les pays insulaires du Pacifique; et le programme d'action régional d'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbures (2011-2020).

123. Le Bureau des affaires de désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ont apporté un soutien pour l'organisation de l'atelier régional du Pacifique sur les armes légères et le traité sur le commerce des armes, organisé conjointement en 2012 par le Forum, le Gouvernement australien et Oxfam à Brisbane.

124. En 2011, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Forum ont développé un programme régional de lutte contre le terrorisme qui vise à renforcer le cadre juridique dans ce domaine de manière à garantir que les actes de terrorisme sont frappés de sanctions pénales basées sur la primauté du droit.

125. Le Bureau du Pacifique de la CESAP soutient le programme des Nations Unies pour le Pacifique convenu à la réunion entre le Secrétaire général et les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2011. Le Bureau est membre à part entière du groupe de travail sur le développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique et joue un rôle de premier plan dans la mise en place d'un processus conjoint ONU-Conseil destinée à créer un cadre régional pour la mise en œuvre des décisions des conférences mondiales dans le Pacifique, entre autres en appuyant le développement durable des États insulaires. Le Bureau collabore aussi activement avec le Pacte de Cairns en vue de renforcer la cohérence de la coopération pour le développement et d'améliorer l'efficacité de l'aide dans les pays insulaires du Pacifique.

Organisation de Shanghai pour la coopération

126. En 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale a assisté à la réunion du Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération tenue à Beijing.

127. L'Organisation de Shanghai pour la coopération et ses partenaires régionaux participent à un projet organisé par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme qui a pour but de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans la région.

128. En 2012, l'Organisation de Shanghai pour la coopération a pris part à la visite du Comité contre le terrorisme au Kirghizistan, conduite par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui visait à examiner les progrès accomplis par le Kirghizistan dans l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité et à identifier les lacunes et les besoins en matière d'assistance technique.

129. En 2011, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont signé un mémorandum d'accord en vue d'identifier des domaines de coopération possible. Le Service de prévention du terrorisme de l'Office a participé à un atelier international organisé par l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui a eu lieu à Tachkent en 2011. L'atelier a mis l'accent sur les activités des organisations terroristes dans la région et les mesures de sécurité

antiterroriste. En outre, en 2011, l'Office a signé un protocole de coopération avec cette Instance en vue de renforcer l'efficacité des mesures coordonnées contre le terrorisme, en particulier grâce à l'échange de compétences et d'informations et l'organisation de manifestations conjointes.

130. L'OMS et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont convenu de conduire des activités dans des domaines comme la sécurité de la santé publique régionale grâce à l'application du Règlement sanitaire international; les interventions de santé publique dans le contexte des catastrophes naturelles et des crises humanitaires; et la coopération dans le domaine de la protection de la santé environnementale.

Communauté de développement de l'Afrique australe

131. En 2010, le Département des affaires politiques et le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont signé un cadre pour leur coopération dans les domaines de l'alerte rapide et de l'assistance électorale. La Division de l'assistance électorale du Département a apporté un soutien à la Communauté, notamment à son groupe d'appui électoral, et pour l'établissement du conseil consultatif électoral de la Communauté.

132. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD a développé un outil d'autoévaluation, appelé baromètre environnemental, et des orientations concernant l'intégration des questions relatives au VIH/sida et à l'égalité des sexes dans les grands projets d'équipement, qui a été adopté par la Communauté pour aider ses États membres à améliorer leurs études d'impact. Le PNUD a également appuyé le groupe chargé de l'intégration du VIH de la Communauté en ce qui concerne l'élaboration d'une série d'indicateurs de résultats clés qui peuvent être utilisés pour suivre et évaluer la riposte au VIH dans la région et pour présenter les rapports connexes.

III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et coopérations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires

133. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques participe régulièrement aux manifestations organisées par le Bureau des affaires de désarmement qui concernent les armes de destruction massive, y compris la promotion de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

134. En 2010, le Bureau des affaires de désarmement et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires ont apporté un soutien à la tenue de la cinquième réunion ministérielle chargée de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. En 2011, le Bureau et la Commission préparatoire ont organisé

conjointement la septième Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité qui a eu lieu à New York.

135. En 2012, le Bureau des affaires de désarmement a organisé une réunion interorganisations sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en vue d'encourager l'ONU et d'autres organisations internationales, y compris l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à soumettre en temps opportun des informations au Secrétaire général en vue d'alimenter son rapport sur cette question.
